



Comment remplir sa Convention Individuelle de Formation

Extraits de l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

« Prise en application de cette charte, une convention de formation, signée par le directeur de thèse et par le doctorant, indique les dénominations de l'établissement d'inscription du doctorant, de l'école doctorale et de l'unité ou de l'équipe de recherche d'accueil ; elle mentionne également le ou les noms du ou des directeurs de thèse, du directeur de l'unité ou de l'équipe d'accueil, du doctorant ainsi que les droits et devoirs des parties en présence.

Cette convention individuelle de formation mentionne le sujet du doctorat et la spécialité du diplôme, le cas échéant les conditions de financement du doctorant, ainsi que les éléments suivants :

- 1° Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant ;
- 2° Le calendrier du projet de recherche ;
- 3° Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant ;
- 4° Les conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques ;
- 5° Les modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche ;
- 6° Le projet professionnel du doctorant ;
- 7° Le parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel ;
- 8° Les objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.

La convention individuelle de formation du doctorant prend en compte les autres conventions existantes. **Elle peut être modifiée** en tant que de besoin, lors des **réinscriptions** par accord signé entre les parties. L'établissement d'inscription est le garant de sa mise en œuvre.

A Rédiger sous forme de petits textes dans les différents champs sur ADUM – vous pouvez vous aider de votre directeur de thèse.

Calendrier du projet de recherche

Préciser les échéances prévisionnelles des étapes principales du projet doctoral jusqu'à la soutenance :

- Durée prévue (3 ans à temps complet, entre 3 et 6 ans à temps partiel) incluant les éventuels séjours hors du laboratoire d'accueil, la période de rédaction et la soutenance de thèse
- Calendrier des séjours dans les deux pays si cotutelle internationale
- Répartition du temps entre laboratoire académique et centre de recherche non académique (cas Cifre ou thèse en partenariat avec entreprise)
- Livrables et jalons du projet dans le cas d'un contrat de recherche partenariale.

Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant

Préciser :

- Les modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant (descriptif du suivi du doctorant : fréquence des rencontres, suivi à distance ...) Dans le cas d'une thèse avec un partenaire industriel : préciser les noms et coordonnées du/des partenaires, les modalités d'intégration chez le partenaire (pourcentage du temps travail passé chez le partenaire, périodicité) les modalités décidées par l'Ecole doctorale pour le comité individuel de formation.
- les prérequis spécifiques pour la soutenance (publications, heures ou ECTS de formation...)

Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche, le cas échéant, les conditions de sécurité spécifiques

Préciser :

- Moyens et méthodes disponibles dans l'unité de recherche pour mener à bien le projet.

Il faut aborder l'accès aux moyens et méthodes disponibles dans l'unité de recherche et qui devront être mis en œuvre pour mener à bien le projet doctoral et le cadre d'utilisation de ces moyens (conditions de sécurité spécifiques, formation préalable) :

Ex : équipements, locaux, matériels, bureau, badge d'accès, voiture.

- Modalités de financement des missions, des formations, de participation aux congrès... : aborder, notamment, les questions des financements du fonctionnement, des missions, des formations, des participations aux congrès, des réunions du comité de suivi (dont le déplacement des membres extérieurs au projet de thèse) qui doivent être pris en charge par les unités d'accueil ou financeurs.

- Renvoyer au règlement intérieur et de sécurité de l'unité de recherche ou préciser les conditions spécifiques

Modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche

Préciser :

- Les méthodes d'intégration du labo telles que des animations scientifiques ou d'intégration (offertes ou obligatoires), les éventuelles responsabilités collectives que le doctorant devra assumer au sein du laboratoire. Elle pourra donner des informations de même nature en cas de cotutelle internationale de thèse ou de séjour dans une autre unité en cas de collaboration

- Journée d'accueil, animation scientifique, séminaires, responsabilités collectives confiées au doctorant...

Parcours prévisionnel individuel de formation

Préciser :

Le projet prévisionnel et révisable : Il peut être multiple en début de doctorat et se préciser progressivement. Mais, il est indispensable de s'assurer qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre ce projet professionnel et les conditions de réalisation de la thèse, en particulier, les clauses liées à la valorisation des travaux de recherche du doctorant.

Le parcours individuel de formation du doctorant doit lui permettre de préparer ce projet professionnel : Liste de formations envisagées en lien avec projet professionnel : formations transversales, scientifiques et techniques...

Le plan individuel peut s'appuyer sur les formations de l'ED mais aussi sur les formations transversales dispensées par le Collège doctoral. Il peut également faire référence à des formations personnalisées dispensées en dehors du Collège et en rapport avec les compétences professionnelles à acquérir.

Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat

Les travaux de recherche conduits pour le doctorat doivent viser à la publication scientifique (articles, ouvrages, communications en colloques), réalisés en étroite collaboration avec le directeur de thèse et l'unité de recherche.

-> Préciser :

- Règles de signature des publications de l'unité de recherche

- Modalités de soumission des articles (délais, circuit de validation ou d'autorisation)

- Éléments liés à la propriété intellectuelle, à la diffusion ou la confidentialité en lien avec le projet doctoral

Une fois cette CIF complétée entièrement, il suffit de l'imprimer et la faire signer par toutes les parties. Il faut la transmettre en dernier à l'ED SMRE afin que le directeur la signe. Ensuite vous la récupérez, la scanner puis la déposer sur ADUM en version PDF afin de finaliser la procédure sur votre profil.